

Résolution 947

approuvant les arrêtés du Conseil d'Etat adoptés entre le 25 novembre 2020 et le 20 janvier 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la deuxième vague de l'épidémie du virus Covid-19 ;
- l'article 113 de la constitution de la République et canton de Genève,

approuve :

- l'arrêté d'urgence du 11 décembre 2020 d'application de l'article 7 de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du 19 juin 2020 ;
- l'arrêté n° 2 du Conseil d'Etat du 20 janvier 2021 relatif aux délais référendaires et de récolte des signatures pour les initiatives et les référendums en matière cantonale et communale sur la base de l'article 113 de la constitution genevoise ;
- l'arrêté du Conseil d'Etat adopté le 1^{er} novembre 2020 et modifié par les arrêtés du Conseil d'Etat du 25 novembre, 2, 7, 11, 21 décembre 2020 et 20 janvier 2021 sur la base de l'article 113 de la constitution genevoise.